

Description et utilisation du registre de population des Inuit du Nouveau-Québec

Robert Choinière et Norbert Robitaille

Volume 11, numéro 1, avril 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600869ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600869ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Choinière, R. & Robitaille, N. (1982). Description et utilisation du registre de population des Inuit du Nouveau-Québec. *Cahiers québécois de démographie*, 11(1), 69–99. <https://doi.org/10.7202/600869ar>

Résumé de l'article

Des chercheurs du Département de démographie de l'Université de Montréal, en collaboration avec le ministère des Affaires Sociales du Québec, ont constitué, depuis 10 ans un registre des actes d'état civil (naissances, mariages, décès) concernant les Inuit du Nouveau-Québec. Ce registre doit permettre l'étude du comportement démographique de la population couverte. A ce registre on a intégré les informations tirées de la liste des bénéficiaires établie au premier juillet 1977 en vue de l'application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Cet article décrit les étapes suivies dans l'élaboration du registre, sa structure et son utilisation actuelle, ainsi que son exploitation future une fois terminée l'informatisation des données.

Robert CHOINIÈRE et Norbert ROBITAILLE*: DESCRIPTION ET UTILISATION DU
REGISTRE DE POPULATION DES INUIT DU NOUVEAU-QUÉBEC

RÉSUMÉ

Des chercheurs du Département de démographie de l'Université de Montréal, en collaboration avec le ministère des Affaires sociales du Québec, ont constitué, depuis 10 ans un registre des actes d'état civil (naissances, mariages, décès) concernant les Inuit du Nouveau-Québec. Ce registre doit permettre l'étude du comportement démographique de la population couverte. A ce registre on a intégré les informations tirées de la liste des bénéficiaires établie au premier juillet 1977 en vue de l'application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Cet article décrit les étapes suivies dans l'élaboration du registre, sa structure et son utilisation actuelle, ainsi que son exploitation future une fois terminée l'informatisation des données.

* Département de démographie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succursale A, Montréal, QC, H3C 3J7.

DESCRIPTION ET UTILISATION DU REGISTRE DE POPULATION DES INUIT DU NOUVEAU QUÉBEC

Robert CHOINIÈRE et Norbert ROBITAILLE*

Depuis 1967, des chercheurs du Département de démographie de l'Université de Montréal travaillent à l'élaboration d'un registre de population permettant d'étudier les caractéristiques démographiques des Inuit du Nouveau-Québec. Cet article veut donner un bilan de la courte existence du registre, en présentant l'historique des démarches suivies ainsi que la structure et l'exploitation possible de ce registre.

1. La nécessité d'un registre de population pour les Inuit

Durant les années 1960, l'intérêt porté aux populations autochtones du Nouveau-Québec, dont les Inuit, s'est accru à la suite du développement de l'exploitation des richesses naturelles de cette région, et du besoin de faire bénéficier les autochtones des mêmes subsides et services gouvernementaux — allocations sociales, pensions diverses, instruc-

* Département de démographie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succursale A, Montréal, QC, H3C 3J7

tion — qui étaient octroyés au reste de la population québécoise. Mais afin d'appliquer les différents programmes gouvernementaux, on devait connaître certaines caractéristiques démographiques comme l'âge, l'état matrimonial et le nombre d'enfants à charge. En ce qui concernait les Inuit du Nouveau-Québec, il existait trois sources de données: le recensement canadien, les statistiques de l'état civil et les listes administratives des différents villages inuit. Or prises individuellement, ces trois sources s'avérèrent déficientes pour l'étude des caractéristiques démographiques de cette population. D'un recensement à l'autre, l'examen de l'évolution des générations montrait un mauvais dénombrement de l'âge des Inuit, alors qu'en l'absence de migration, l'effectif de certaines générations augmentait dans le temps: logiquement, une diminution devait se produire, suite à la mortalité (L. Normandeau, 1976; L. Normandeau et J. Légaré, 1979). En fait, pour connaître les caractéristiques démographiques de base des Inuit, le recensement ne peut être d'une grande utilité, si ce n'est pour donner une idée de l'effectif total de population. En effet, un grand nombre parmi ceux-ci ne se souviennent pas de leur âge, de leur lieu de naissance ou du nombre d'enfants qu'ils ont eus. De leur côté, avant 1975, les listes administratives n'ont pu être d'aucun secours. Ces listes ne répondaient qu'à des fins administratives alors que d'une liste à l'autre, on ne faisait que soustraire les décès et additionner les naissances sans vérifier les informations déjà recueillies (F. Bernèche et L. Normandeau, 1981). Comme la qualité et la régularité des listes variaient d'un village à l'autre, il devenait impossible de connaître la situation, à un moment précis, pour l'ensemble des villages inuit. Finalement, pour l'état civil, depuis 1952 le Bureau fédéral de la statistique ne publie plus de données selon l'origine ethnique — certains gouvernements provinciaux ayant cessé de demander cette caractéristique sur les formulaires de l'état civil — il n'est donc plus possible de connaître les effectifs de naissances et de décès des Inuit. Or même si ces effectifs peuvent être connus pour le Québec sur demande spéciale — le Québec ayant conservé jusqu'en 1975 la question de l'origine ethnique sur ses formulaires — la structure par âge des mères, en ce qui concerne les naissances de même que celle des décédés, demeurent toujours inconnues.

Ces quelques faits ont incité Jacques Légaré, du Département de démographie de l'Université de Montréal, à créer un registre de population dans le but de mieux connaître les caractéristiques démographiques des Inuit du Nouveau-Québec.

2. La structure du registre

La philosophie de base du registre consistait à ne retenir que des renseignements venant de sources officielles, c'est-à-dire d'enregistrements d'actes d'état civil. Ces renseignements étaient plus valables que ceux recueillis dans les recensements, puisque le calcul de l'âge d'un Inuk fait à partir de son acte de naissance est plus exact que l'âge déclaré par l'individu lui-même ou par un proche parent. Lors de sa création, on avait donc prévu n'intégrer au registre que des actes d'état civil. Jacques Légaré du Département de démographie bénéficiait alors d'une entente avec le ministère des Affaires sociales du Québec lui permettant de recevoir les photocopies de tous les actes touchant les Inuit du Québec. En retour, il s'engageait, par souci de respecter la confidentialité des données, à n'émettre aucune information de nature individuelle concernant les Inuit. Les premiers actes de naissance datent de 1926 et les actes de décès de 1941. Le Département a reçu très peu d'actes de mariage puisque les unions, en majeure partie, ne semblent pas faire l'objet d'un enregistrement à l'état civil.

A l'intérieur du registre, une fiche a été établie pour tout Inuk possédant un acte de naissance ou de décès, pour les parents de cet individu déclarés dans l'acte de naissance ou de décès, pour le conjoint déclaré dans l'acte de décès et finalement pour les individus apparaissant sur un acte de mariage. Le fonctionnement du registre des Inuit a été basé sur le registre hollandais. Sur chaque fiche individuelle, on traite, au recto, des renseignements concernant 7 caractéristiques (J. Légaré, 1971):

- Identification de l'individu: - numéro de disque et nom.

- La naissance:
 - date et lieu de naissance;
 - lieu de résidence des parents au moment de la naissance;
 - identification des parents: numéro de disque, date, lieu de naissance, origine ethnique. Sont-ils décédés? Étaient-ils mariés à la naissance de cet enfant?

- Le décès:
 - date, lieu et cause du décès.

- L'adoption:
 - lieu et date de l'adoption;
 - identification des parents adoptifs (il s'agit des mêmes renseignements que pour les parents naturels).

- Le mariage:
 - lieu, date et type du mariage;
 - identification du conjoint: lieu et date de naissance, nom et numéro de disque;
 - rupture d'union s'il y a lieu: cause, date et lieu de cette rupture.

- L'occupation:
 - nom des différents emplois, ainsi que la date du changement.

- Lieu de résidence:
 - énumération des différents lieux de résidence ainsi que la date du changement.

Le sexe de l'individu est identifié par la couleur de la fiche, les fiches vertes sont attribuées aux Inuit de sexe masculin, alors que les fiches jaunes représentent les individus de sexe féminin.

Au verso de la fiche, on retrouve des renseignements sur les enfants de l'individu comme le nom et le numéro de disque de chaque enfant, le lieu et la date de naissance, son sexe; la date et le mode de son départ de la cellule familiale. Il est à noter que certaines caractéristiques ont été déterminées de façon indirecte. Ainsi, on a admis un changement de lieu de résidence ou d'occupation, le jour où sur un acte quelconque, un lieu de résidence ou une occupation différait de l'ancien. De même, on a considéré deux personnes mariées l'une à l'autre lorsqu'elles se déclaraient ainsi sur l'enregistrement de naissance d'un enfant.

Dans le registre, les fiches ne sont pas classées par ordre alphabétique de nom, mais plutôt par numéro de disque, étant donné que le nom ne représente pas un caractère permanent chez les Inuit puisque son orthographe peut changer, de sorte qu'il devient souvent méconnaissable. De même sur les bandes magnétiques, suite à l'informatisation des dossiers du registre, on ne retrouve que le numéro de disque pour identifier les individus. Ce numéro de disque¹ est attribué à l'Inuk lors de sa naissance et est conservé par celui-ci jusqu'à sa mort. Les numéros de disque se divisent en douze séries représentant autant de régions du Canada. Les séries E1 à E7 et W1 à W3 se trouvent dans les Territoires du Nord-Ouest alors que les séries E8 et E9 représentent les Inuit du Nouveau-Québec ainsi que ceux des îles Belcher et Killinik, ces deux îles appartenant aux Territoires du Nord-Ouest. En ce qui concerne les Inuit des autres régions du Canada, nous ne savons pas si un numéro de disque leur est attribué.

Théoriquement, le registre ainsi créé à partir des actes d'état civil devrait permettre d'effectuer des études démographiques approfondies sur les Inuit du Nouveau-Québec. La réalité est cependant toute autre, puisque l'enregistrement des faits d'état civil de la population inuit est très incomplet. Ainsi Louise Normandeau et Jacques Légaré (L. Normandeau, 1976, 1976a; L. Normandeau et J. Légaré, 1979) ont montré, à partir de naissances retrouvées sur les listes administratives, que le sous-enregistrement des naissances à l'état civil pouvait atteindre les 50%. Bien qu'il ne soit pas possible d'effectuer la même vérification pour les décès, on peut facilement supposer que le sous-enregistrement des décès est au moins égal à celui des naissances. Les actes d'état civil à eux seuls ne représentent donc pas une base suffisante pour l'élaboration du registre des Inuit. Nous verrons un peu plus loin comment nous avons tenté de pallier cette carence.

En 1975, avec le remplacement de la question de l'origine ethnique par celle de la langue maternelle sur les formulaires d'état civil

1. Pour plus de renseignements, voir à ce sujet B. Roberts (1975).

du Québec, il devenait plus difficile de cerner la population visée par le registre. Depuis lors, plusieurs critères doivent être utilisés pour déterminer l'appartenance à l'origine inuit des individus apparaissant sur les actes d'état civil. Ces critères sont la langue maternelle, le lieu de résidence, le nom et la présence d'un numéro de disque. Alors qu'auparavant, le numéro de disque se retrouvait sur tous les actes touchant des Inuit, on a maintenant tendance à l'omettre de plus en plus fréquemment. Celui-ci ne peut donc servir de seul critère pour déterminer l'appartenance au peuple inuit.

La signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, le 11 novembre 1975, entre les autochtones du Nouveau-Québec et le gouvernement québécois devait fournir une deuxième source de renseignements pour le registre des Inuit; il s'agissait de la liste des bénéficiaires inuit. En effet, suite à cette convention, les Cris et Inuit cédaient leurs droits et titres sur les terres du Québec, en retour de quoi ils recevaient une compensation monétaire de 225 millions de dollars — dont 95 millions pour les Inuit — ainsi que certains titres et droits de chasse et pêche. Afin de déterminer les individus admissibles à ces compensations, on a formé une Commission d'inscription chargée de tenir un registre des Cris et Inuit bénéficiaires de la Convention. De cette Commission est sortie une liste par village des bénéficiaires inuit en date du premier juillet 1977. Pour les Inuit, les règles d'admissibilité aux bénéfices de la Convention de la Baie James sont les suivantes (G. Lachance-Brulotte, 1976):

Au 15 novembre 1975, être d'ascendance inuit, être né au Québec ou résider habituellement au Québec ou être reconnu membre d'une des communautés inuit.

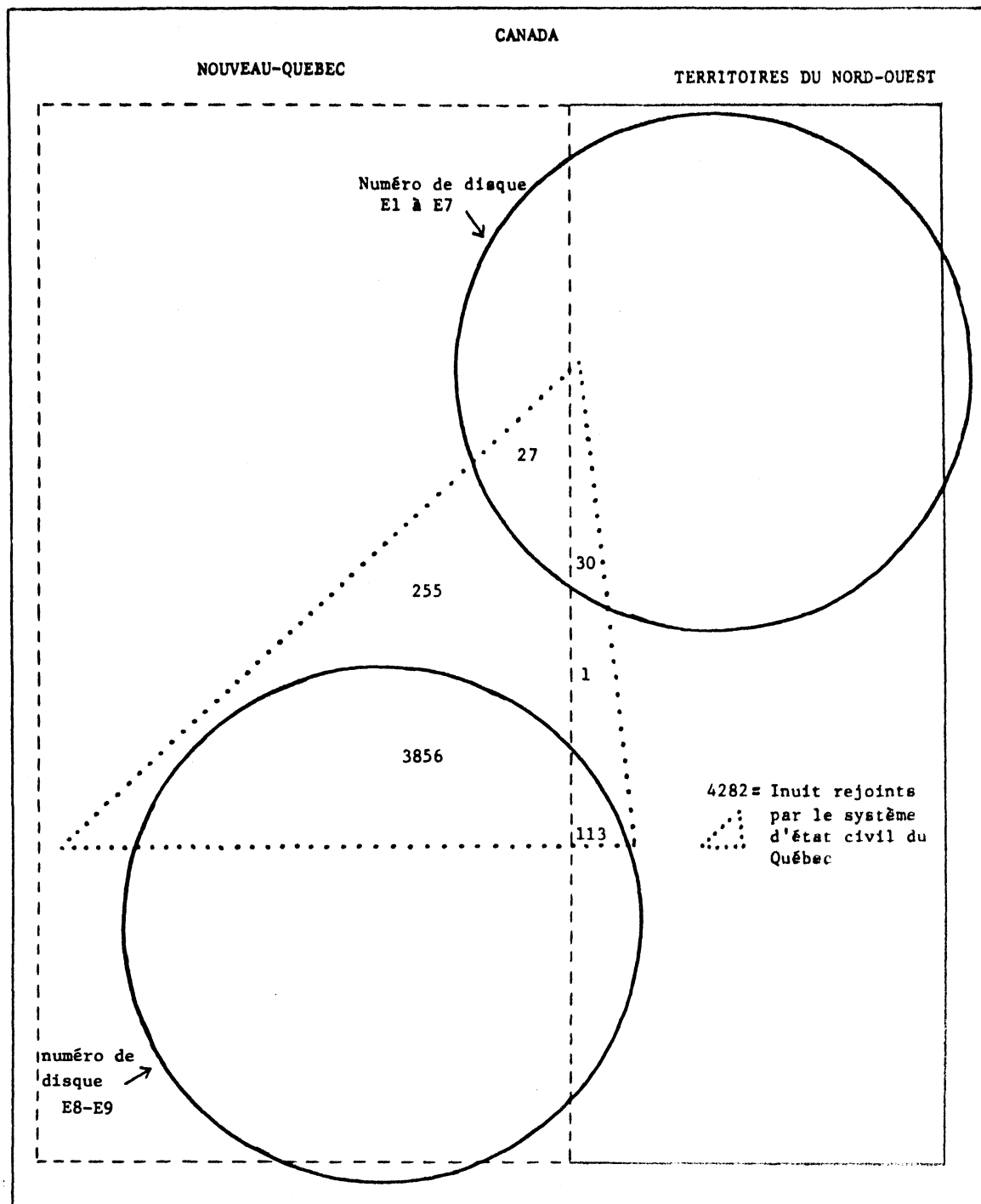
A partir du 16 novembre 1974, être enfant légitime ou illégitime ou adoptif par filiation paternelle ou maternelle des personnes reconnues admissibles au point précédent. Être conjoint — quelque soit l'origine ethnique — des personnes admissibles au 15 novembre 1974.

Les renseignements contenus sur la liste de la Commission ne sont pas aussi précis que ceux provenant des actes d'état civil. Cependant,

ils peuvent être considérés comme très valables, puisqu'ils sont vérifiés par un comité local d'inscription, formé de trois personnes, et d'une commission d'appel. La liste ne fournit pas des données aussi détaillées que les actes d'état civil mais a l'avantage de rendre accessible, pour la première fois, une information nominative concernant l'ensemble de la population de tous les villages inuit du Nouveau-Québec, à un moment précis. De plus, la liste renferme des informations sur des Inuit habitant les Territoires du Nord-Ouest et admissibles aux bénéficiaires de la Convention. Ceci permet d'éliminer ces individus du fichier, puisqu'ils ont émigré hors du Nouveau-Québec. Les informations contenues sur la liste et utiles au registre sont: le nom, le numéro de disque, la date de naissance, le lieu de résidence et le statut familial. Comme les individus sont regroupés par famille, il est possible de déterminer les parents des enfants repérés pour la première fois, et aussi d'établir des liens matrimoniaux. Lorsque, pour une même caractéristique, l'information provenant de la liste d'une part, et des actes d'état civil d'autre part, diffèrent, on ne retiendra dans notre registre que l'information fournie par l'état civil.

Enfin, dans un troisième et dernier temps, on a décidé de faire appel à une autre source pour rendre encore plus complète la couverture de la population inuit par le registre; il s'agit des différentes listes administratives, et d'une liste nominative fournissant une date de naissance pour la plupart des numéros de disque des séries E8 et E9 décernés avant 1970, ainsi que quelques dates de décès. Etant donné que les listes administratives ont été élaborées d'une façon plus ou moins précise, elles n'ont servi qu'à ouvrir des fiches pour des individus n'ayant pas été détectés par l'état civil et la liste de la Commission, et à leur attribuer une date de naissance et un lieu de résidence. D'un autre côté, la liste nominative, en plus d'avoir été utilisée pour ouvrir de nouvelles fiches, a servi à attribuer dans certains cas des dates de naissances ou, quelquefois, de décès à des individus repérés antérieurement, mais dont la date de naissance ou de décès était inconnue. Ces listes n'ont donc joué qu'un faible rôle dans l'édification du registre.

Figure 1
Effectifs des Inuit rejoints par l'état civil, selon le numéro de disque
et le lieu de résidence, Nouveau-Québec, ler juillet 1977.



Source: Registre de la population des Inuit du Nouveau-Québec, Département de démographie.

A l'aide de figures, il sera possible de montrer la part jouée par les trois sources dans la structure du registre. Chaque figure présente un portrait de la population inuit couverte par le registre et considérée comme étant vivante et résidant au Nouveau-Québec au premier juillet 1977. Les quelques effectifs donnés pour les Territoires du Nord-Ouest concernant des individus qui ont été détectés par l'état civil ou la liste de la Commission, mais qui ne font pas partie du registre, puisque celui-ci se limite au Nouveau-Québec.

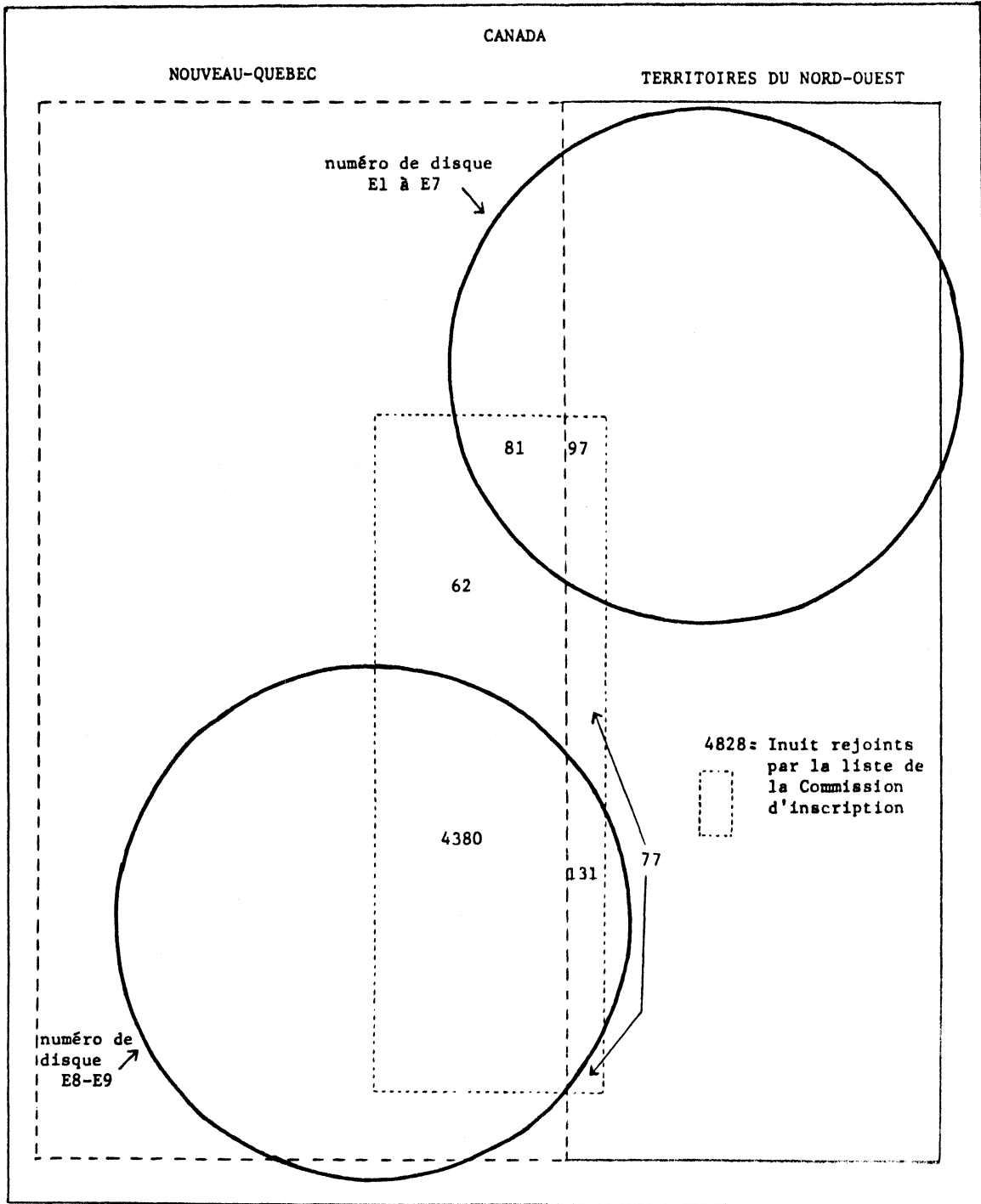
La figure 1 présente les Inuit vivants au premier juillet 1977 et apparaissant sur un acte d'état civil du Québec. Le lieu de résidence à cette date est déterminé par la dernière adresse connue selon les trois sources. Sur les 4282 individus ainsi rejoints, le registre en renferme 4138, soit tous ceux qui résident au Nouveau-Québec. De ces 4138 individus, près de 93% possèdent un numéro de disque E8 ou E9, ce qui signifie, rappelons-le, qu'ils sont nés au Nouveau-Québec ou dans les îles adjacentes. Les 27 individus ayant un numéro commençant par E1 à E7 et résidant au Nouveau-Québec sont des immigrants alors que les 113 Inuit dotés d'un numéro des séries E8 ou E9 et résidant dans les Territoires du Nord-Ouest sont ou des émigrants ou des résidents des îles Belcher et Killinik.

Sur la figure 2, on retrouve intégralement les effectifs tirés de la liste de la Commission. Ainsi au premier juillet 1977, il y avait 4523 Inuit résidant au Nouveau-Québec qui se sont inscrits sur la liste. Tous ces individus sont compris dans le registre. Parmi ces 4523 individus, près de 97% possèdent un numéro de disque des séries E8 ou E9. La liste comporte également 305 Inuit qui résident dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que 81 individus ayant migré des Territoires du Nord-Ouest vers le Nouveau-Québec.

La figure 3 permet de voir la structure entière du registre au premier juillet 1977 ainsi que l'apport individuel de chacune des trois sources. Ainsi, l'utilisation des renseignements fournis par la liste de la Commission a eu pour effet d'ajouter 832 individus de plus au regis-

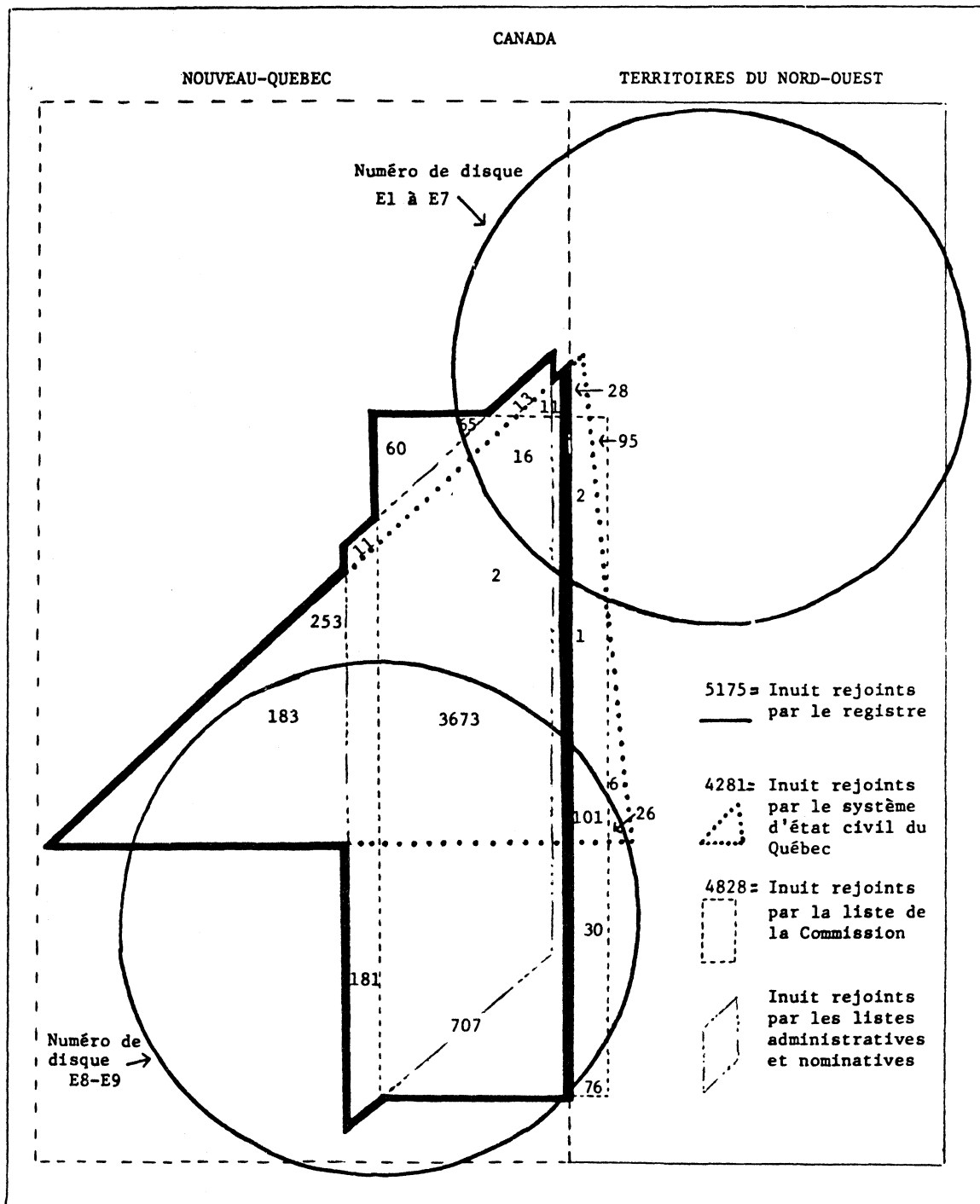
Figure 2

Effectifs des Inuit rejoints par la Commission d'inscription, selon le numéro de disque et le lieu de résidence, Nouveau-Québec, 1er juillet 1977.



Source: Liste de la Commission d'inscription, Convention de la Baie James et du Nord québécois, 1977.

Figure 3
Effectifs du registre des Inuit selon la source d'information,
le numéro de disque et le lieu de résidence, Nouveau-Québec, 1er juillet 1977.



Source: Voir figure 1.

tre initialement construit à partir des seuls actes d'état civil. De même, l'apport des listes administratives et nominatives a permis l'addition, dans une troisième étape, de 205 autres personnes. La population vivante et résidante du registre au premier juillet 1977 est passée, successivement de 4138 individus à 4970 avec la liste de la Commission, et finalement à 5175 personnes dont au moins 105 immigrants. Parmi les 5175 personnes considérées vivantes par le registre, 3673 ou 71% se trouvent à la fois sur un acte d'état civil et sur la liste de la Commission. Les renseignements contenus dans le registre sur ces 3673 individus sont très détaillés puisqu'ils proviennent de deux sources officielles et complémentaires, ce qui n'est pas le cas pour les 1502 autres individus dont les informations ne sont tirées que d'une seule source officielle (état civil ou liste de la Commission) ou des listes administratives. Les listes administratives n'ont en effet servi qu'à donner des informations sur les individus repérés par aucune de ces deux sources officielles.

Bien que le registre détermine un effectif de 5175 Inuit résidant au Nouveau-Québec au premier juillet 1977, il ne faut pas en conclure immédiatement que cela représente la population réelle. L'effectif obtenu à partir de la liste de la Commission, soit 4523, s'approche beaucoup plus de la réalité. En fait, le registre possède deux vices de forme reliés à la couverture des décès. Le premier concerne les individus apparus sur un acte d'état civil et décédés avant 1941, soit avant l'introduction d'un système d'enregistrement des décès chez les Inuit. Comme ces individus ne possèdent pas d'acte de décès, ils ne peuvent sortir du registre et sont donc considérés vivants par celui-ci. Le deuxième se rapporte au sous-enregistrement des décès. Alors qu'il a été possible de rejoindre, par les différentes listes, la majorité des naissances non-enregistrées à l'état civil, l'opération est irréalisable pour les décès non-enregistrés. Ainsi, la population vivante du registre s'accroît, d'année en année, plus rapidement que la population réelle suite au sous-enregistrement des décès. Ces deux lacunes expliquent en grande partie la différence d'effectif, soit 652, entre le registre et la liste de la Commission. On pourrait éliminer une partie de ces individus, en considérant leur date de naissance, et en supposant qu'à un certain âge, tout le monde devrait être mort. De même,

lorsqu'un individu demeure absent sur les listes consécutives des dernières années, on pourrait le supposer mort ou émigré. Les listes administratives des cinq dernières années, qui sont de bien meilleure qualité que les anciennes, ainsi que la liste de la Commission seraient toutes indiquées pour cette opération.

3. Utilisation du registre

Le registre n'a pas encore atteint son utilité maximale puisque l'informatisation des renseignements contenus sur les fiches n'est pas complétée. Ainsi, pour le moment, les mesures possibles ne peuvent s'effectuer qu'à la suite de compilations manuelles. Voici quelques exemples de l'utilisation que l'on peut faire actuellement du registre. A partir des effectifs de naissances et de décès fournis par le registre d'une part, du recensement canadien et des populations estimées par le registre entre deux recensements, d'autre part, il a été possible de mesurer sommairement l'évolution de la fécondité, de la mortalité et de l'accroissement des Inuit lors des dernières décennies. Les mesures de la mortalité devront être analysées avec beaucoup de prudence en raison du sous-enregistrement des décès.

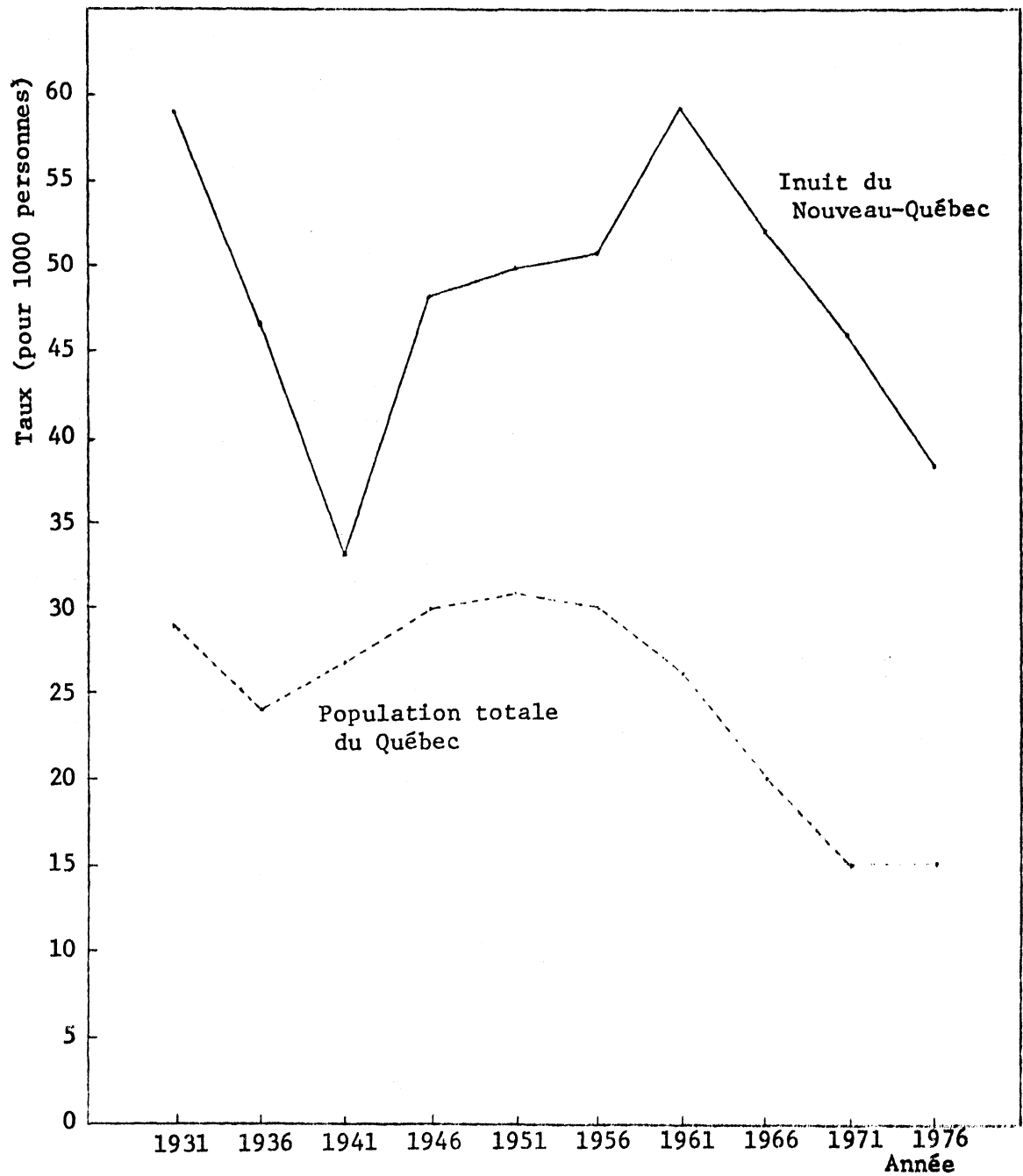
On devra cependant être conscient que l'image de la population contenue dans le registre, pour une date passée, continue d'évoluer à mesure que de nouvelles informations sont compilées. L'image de la population donnée par le registre est donc fonction de l'état de celui-ci au moment de l'analyse. Ainsi, les résultats qui seront présentés ci-dessous sont le reflet de la situation du registre au 1^{er} juillet 1977.

3.1 Le taux brut de natalité

Il existe plusieurs indices servant à mesurer la fécondité. Le taux brut de natalité est le plus simple mais aussi le moins spécifique puisqu'il est influencé par la structure par âge de la population. Ce taux se calcule en rapportant le nombre annuel moyen de naissances ayant été observées durant une période donnée à l'effectif total de la population au milieu de cette période. Sur la figure 4, on remarque les

Figure 4

Taux bruts de natalité des Inuit du
Nouveau-Québec et de la population totale
du Québec, période 1930-1932 à 1975-1977



Sources: Inuit: Tableau 2

Population totale: Recensements du Canada.

deux sommets atteints, en 1931 et 1961, par le taux brut de natalité des Inuit. Depuis cette dernière date, le taux a diminué d'une façon constante. Lorsqu'on compare la natalité de la population inuit à celle de l'ensemble du Québec, on voit qu'elle suit les mêmes tendances tout en étant nettement supérieure. La baisse de la natalité semble avoir débuté plus tard chez les Inuit. Bien que la natalité des deux populations suive un même modèle, on ne peut associer à ces deux populations les mêmes explications dans la variation de la natalité, les modes de vie étant trop différents. Pour les Inuit, la courbe peut être à la fois influencée par la qualité de l'enregistrement et les variations de la natalité, même si on a tenté d'enrayer le plus possible le sous-enregistrement des naissances. La hausse constante observée entre 1941 et 1961 peut donc s'expliquer à la fois par une amélioration du niveau de vie — diminution du nombre de morts-nés, de fausses couches — et par une amélioration de l'enregistrement, tandis que la baisse des années 1960 peut sans doute coïncider avec une volonté de réduire les naissances, sans que l'on puisse exclure totalement pour les dernières années une détérioration de l'enregistrement des événements.

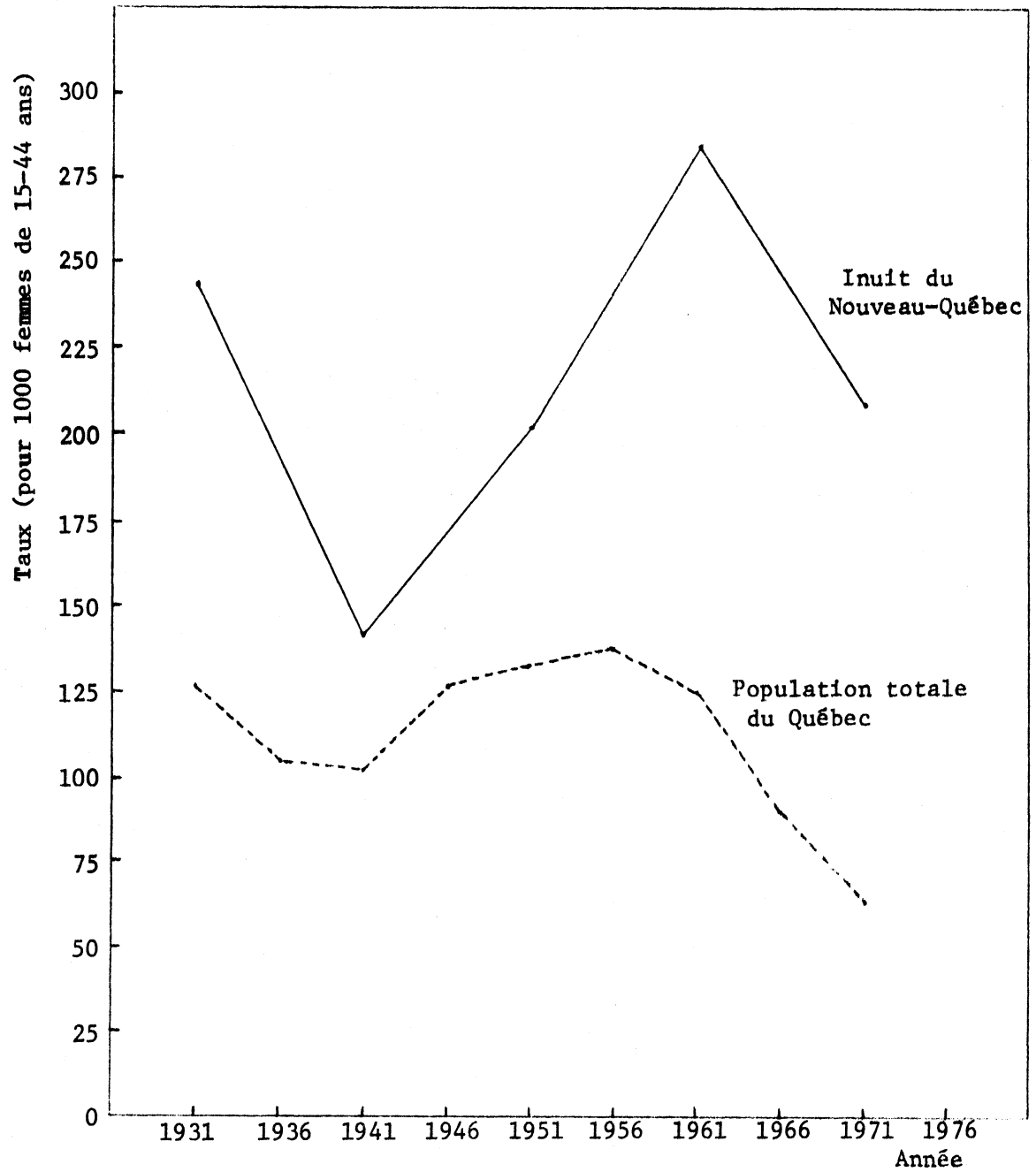
3.2 Le taux global de fécondité générale

Le taux global de fécondité générale a l'avantage, par rapport aux taux brut de natalité, de ne pas être influencé par la structure par âge de la population, alors qu'il rapporte le nombre de naissances observées aux effectifs de femmes en âge de procréer. La figure 5 montre une évolution analogue à celle observée pour le taux brut de natalité. La population inuit possède donc une fécondité beaucoup plus forte que la moyenne québécoise, mais qui est en baisse depuis les années 60 à cause, vraisemblablement, d'une utilisation de plus en plus marquée de moyens contraceptifs.

3.3 Le taux brut de mortalité

Certaines mesures utilisées pour estimer la mortalité d'une population peuvent entraîner des erreurs d'interprétation. Ainsi, le taux brut de mortalité, qui est le rapport du nombre annuel moyen de décès

Figure 5
Taux globaux de fécondité générale des Inuit
du Nouveau-Québec et de la population totale,
période 1930-1932 à 1970-1972



Source: Voir figure 4.

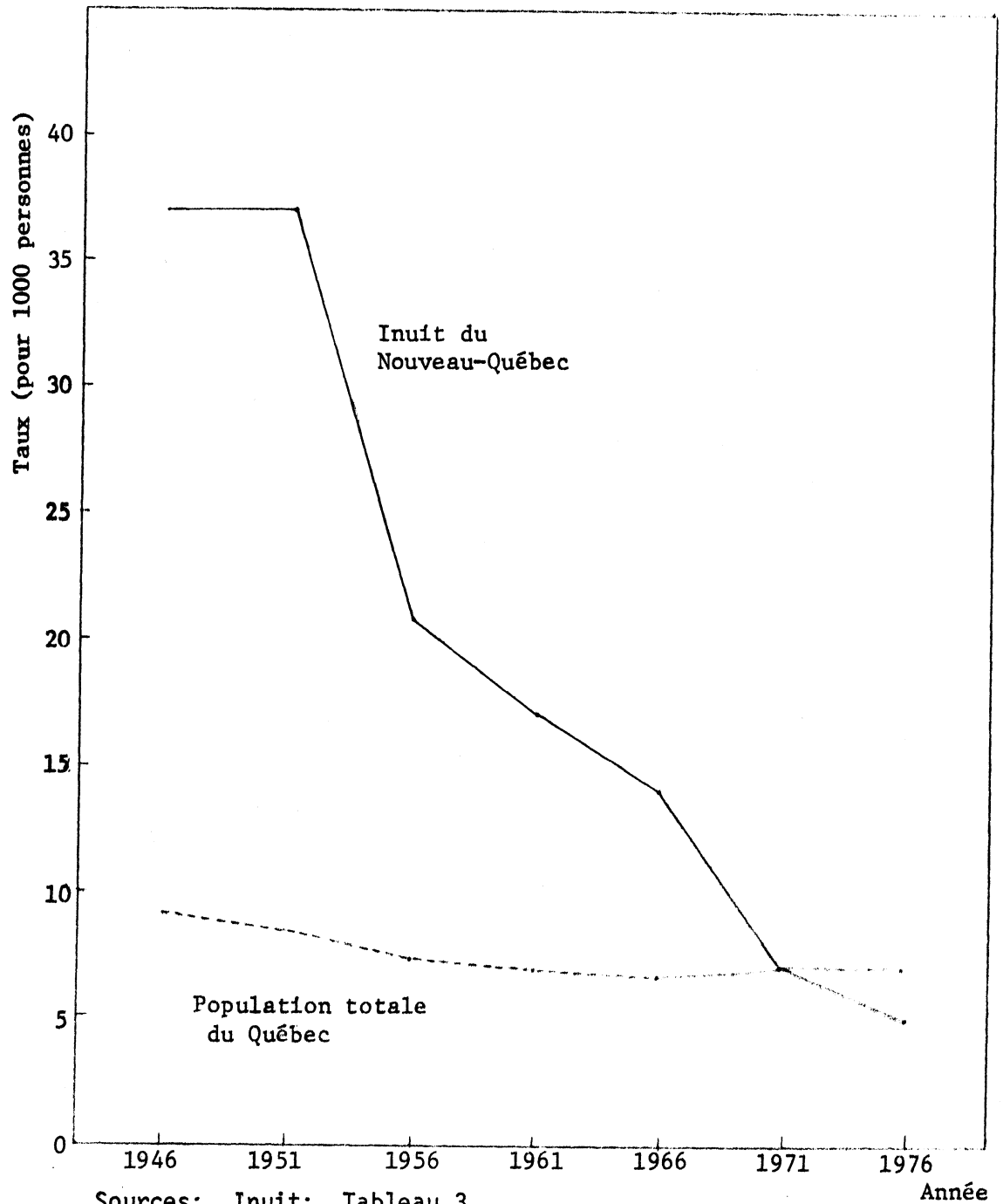
durant une période donnée à la population moyenne de cette période, dépend à la fois de la structure par âge et de l'état sanitaire général de la population étudiée. Sur la figure 6, on constate que le taux brut de mortalité des Inuit n'a cessé de diminuer de 1951 à 1976, passant de 37‰ à 5‰ alors qu'il devient inférieur à la moyenne québécoise. Les taux des deux populations ne sont cependant pas comparables, puisque les Inuit présentent à la fois une structure par âge plus jeune et un sous-enregistrement des décès nettement plus important.

3.4 Le taux de mortalité infantile

Le taux de mortalité infantile va permettre de mieux illustrer la situation des Inuit par rapport à la moyenne québécoise. En effet ce taux, qui représente le nombre de décès d'enfants de moins d'un an, durant une période donnée, divisé par le nombre de naissances durant la même période, n'est pas affecté par la structure par âge de la population et constitue un excellent indicateur des conditions sociales, économiques et sanitaires d'une population. La figure 7 présente une légère hausse du taux durant les années 1950 suivie d'une chute importante jusqu'à 1971, et finalement d'une stabilisation du taux depuis ce temps. La comparaison avec la moyenne québécoise montre une forte surmortalité chez les Inuit, bien que l'écart semble diminuer durant les dernières décennies. Alors que la hausse du taux de mortalité infantile durant les années 1950 ne semble pouvoir s'expliquer que par une meilleure couverture des décès à l'état civil, la baisse des décennies subséquentes reflète sans doute une amélioration réelle des conditions sociales et sanitaires chez les Inuit. Cependant le taux de mortalité infantile véritable des Inuit, compte tenu du sous-enregistrement des décès à l'état civil, devrait se situer à un niveau beaucoup plus élevé. C'est ce qu'ont démontré Louise Normandeau et Jacques Légaré (L. Normandeau et J. Légaré, 1979; J. Légaré, 1981), à l'aide d'une méthode permettant d'estimer les effectifs de décès infantiles ayant échappé à l'état civil. Les taux ainsi obtenus sont beaucoup plus élevés mais montrent une chute constante jusqu'à la fin des années 1960, alors que la hausse observée durant les années 1950 se change en baisse à la suite de cette correction. La stabilisation du taux de mor-

Figure 6

Taux bruts de mortalité des Inuit du
Nouveau-Québec et de la population totale
du Québec, période 1945-1947 à 1975-1977

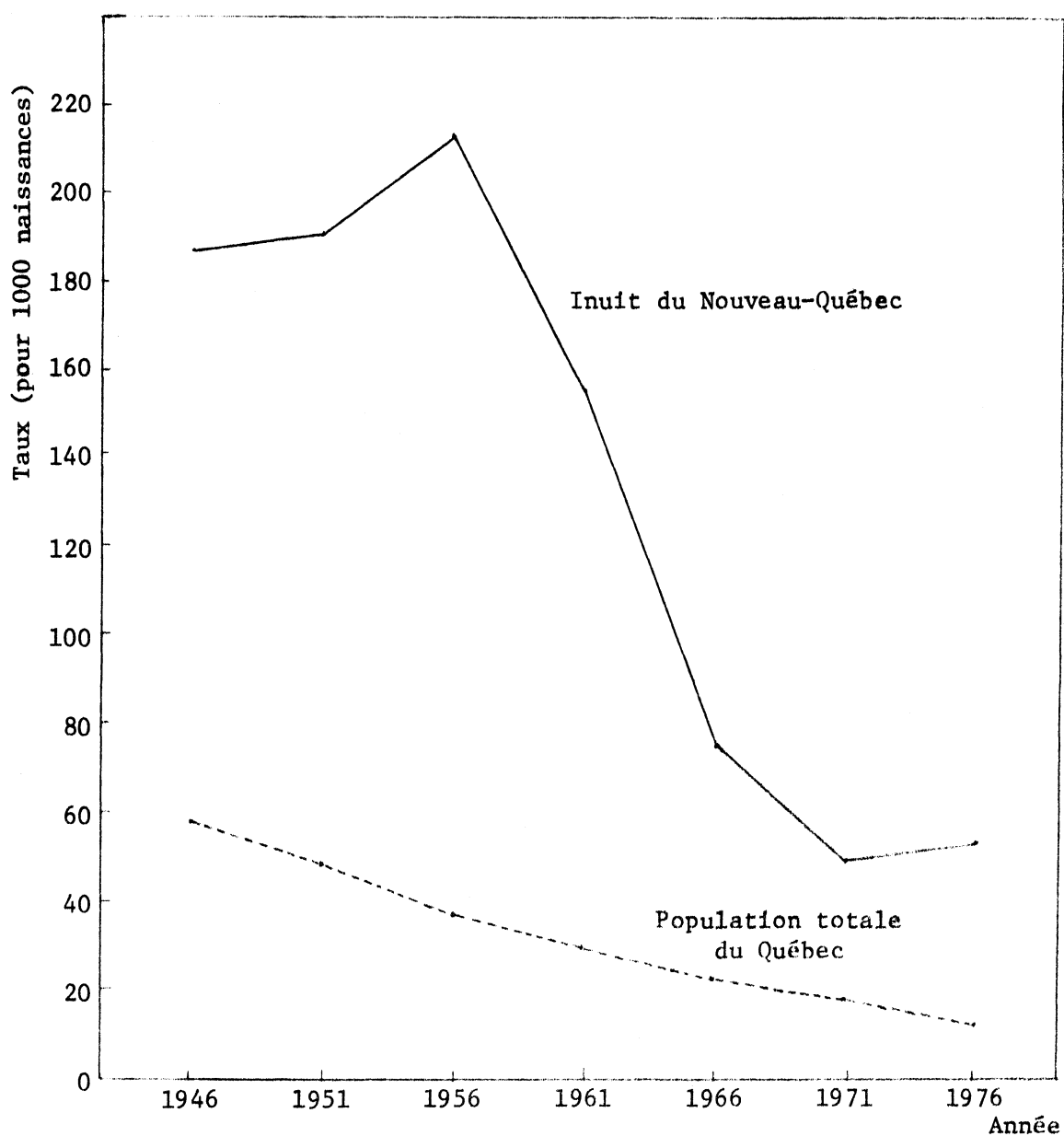


Sources: Inuit: Tableau 3

Population totale: Recensements du Canada.

Figure 7

Taux de mortalité infantile des Inuit du
Nouveau-Québec et de la population totale
du Québec, période 1945-1947 à 1975-1977



Source: Voir figure 6.

talité infantile entre 1971 et 1976 ne correspond pas nécessairement à un plafond atteint dans l'amélioration des conditions sociales et sanitaires des Inuit. Elle peut dépendre autant d'une variation dans la qualité de l'enregistrement des faits d'état civil touchant les Inuit, que d'un arrêt momentané dans la baisse de la mortalité infantile.

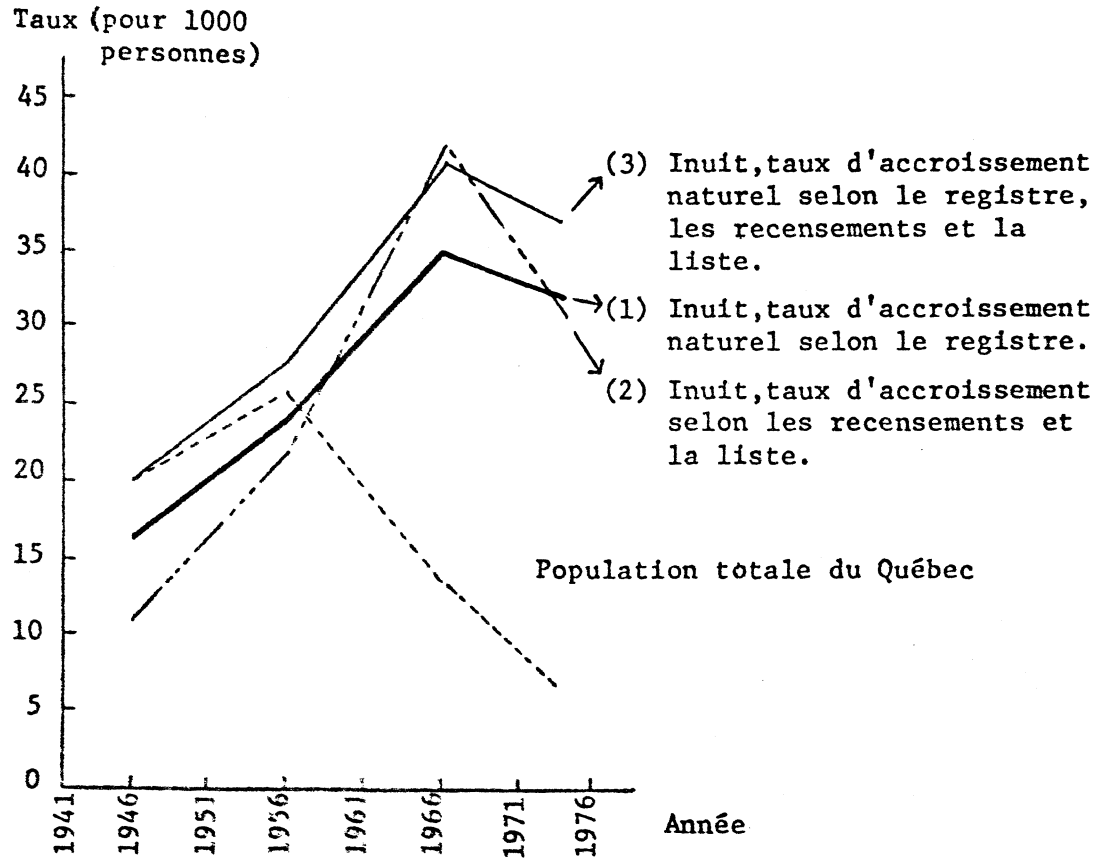
3.5 Le taux d'accroissement

A partir de la différence des effectifs de naissance et de décès d'une population, on obtient l'accroissement naturel de cette même population. Lorsque cette population n'est pas affectée par des échanges migratoires avec l'extérieur, l'accroissement naturel devient l'accroissement total. Dans le cas des Inuit, si on suppose que la migration joue un rôle négligeable dans l'accroissement de la population, il est possible d'estimer l'accroissement total de la population du registre en considérant uniquement les naissances et les décès. Mais pour obtenir une mesure comparable dans le temps, le taux d'accroissement total, qui rapporte l'accroissement annuel moyen de la population durant une période donnée, à la population observée ou estimée au milieu de la même période, sera utilisé.

La figure 8 présente l'évolution des taux d'accroissement annuels moyens de la population inuit selon que l'on tienne compte: de l'accroissement naturel et des effectifs estimés par le registre(1), de l'accroissement total provenant des effectifs fournis par les recensements et la liste de 1977(2) et de l'accroissement naturel du registre et des effectifs fournis par les recensements et la liste de 1977(3). On remarque la similitude dans l'évolution des taux ainsi obtenus, mais aussi un écart en ce qui concerne l'intensité. La différence entre les taux des courbes (1) et (3) se situe uniquement au niveau des effectifs de population considérés alors que les effectifs estimés par le registre sont plus élevés que ceux provenant des recensements et de la liste de 1977. On a montré précédemment que le registre possédait deux vices de forme reliés à la couverture des décès, ce qui tendait à rendre ses effectifs de population supérieurs à la réalité.

Figure 8

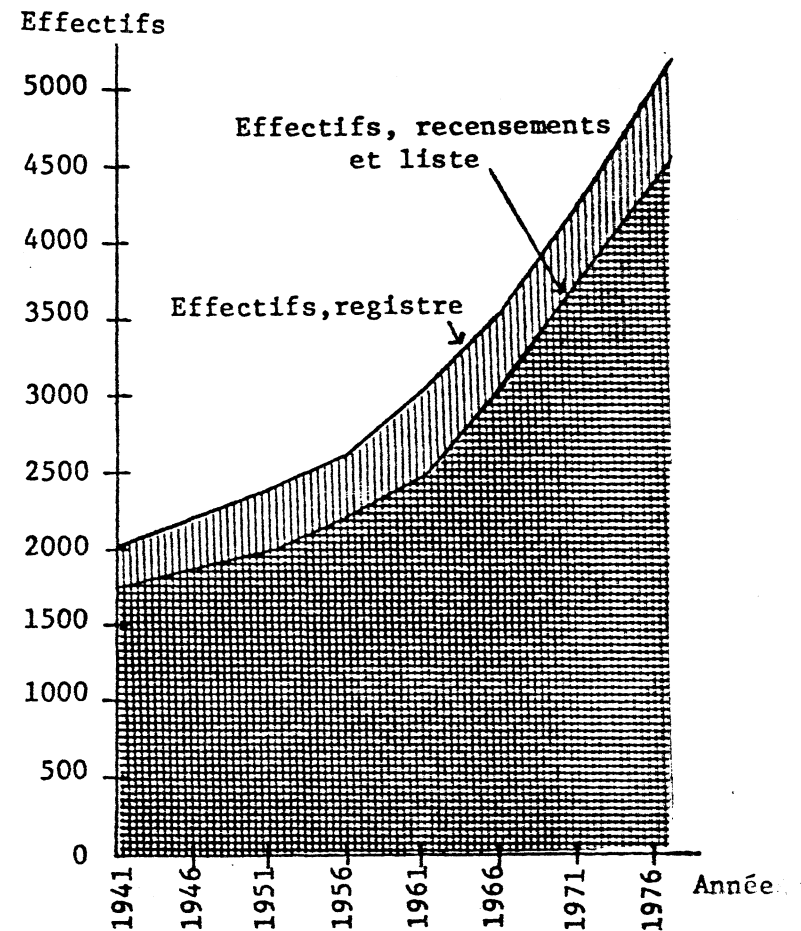
Taux d'accroissement des Inuit du Nouveau-Québec selon le registre, et selon les recensements et la liste de 1977 et taux d'accroissement de la population totale du Québec, période 1941-1951 à 1971-1977.



Sources: Inuit: Tableaux 4 et 5
 Population totale: Recensements du Canada

Figure 9

Effectifs de population des Inuit selon le registre d'une part, les recensements et la liste de 1977 d'autre part, Nouveau-Québec 1941 à 1977.



Source: Tableau 1

D'un autre côté, les écarts entre les courbes (2) et (3) sont le reflet des différences entre l'accroissement naturel obtenu du registre et l'accroissement total tiré des recensements et de la liste de 1977, et s'expliquent par le sous-dénombrement des naissances et des décès compris dans le registre. Lorsque le sous-enregistrement des naissances est plus marqué que celui des décès, l'accroissement naturel estimé par le registre est inférieur à la réalité alors qu'il devient supérieur lorsque ce sont les décès qui possèdent un sous-enregistrement plus fort. Comme le sous-enregistrement des décès est vraisemblablement plus marqué que celui des naissances, l'accroissement naturel se trouve sur le graphique à un niveau plus élevé que celui obtenu à partir des recensements et de la liste. La période 1961-1971 représente la seule exception alors que l'accroissement naturel se retrouve à peine au-dessous de l'accroissement total. Finalement, il serait bon de noter que l'évolution de la courbe (2) est influencée par les variations du sous-dénombrement des effectifs de la population selon les divers recensements et la liste de 1977. Bien que nous ne connaissons pas, pour le moment, l'importance jouée par ce dernier facteur, on peut cependant supposer en attendant une analyse plus poussée, que le taux d'accroissement mesuré à partir des recensements et de la liste (courbe 2), s'approche davantage du taux d'accroissement réel que les taux représentés par les deux autres courbes.

La figure 9 illustre bien l'effet des écarts entre l'accroissement naturel (courbe 1, figure 8) et l'accroissement total (courbe 2, figure 8) sur l'évolution des différences entre les effectifs estimés par le registre d'une part, et ceux obtenus par les recensements et la liste de 1977 d'autre part. Ainsi, les effectifs estimés par le registre se trouvent toujours supérieurs à ceux obtenus par les sources officielles, puisque l'accroissement naturel obtenu par le registre est surestimé par rapport à l'accroissement obtenu à partir des recensements et de la liste. L'écart entre les effectifs provenant de ces deux sources varie directement en fonction des différences entre ces accroissements.

Conclusion

Les cinq indices présentés ci-dessus ne constituent qu'une image très sommaire de la situation démographique des Inuit, bien qu'ils montrent

la situation particulière de cette population qui jouit d'une fécondité, d'une mortalité et d'un accroissement nettement supérieurs à la moyenne québécoise. L'évolution des dernières années présente cependant un léger rapprochement entre les deux populations.

Lorsque l'informatisation des données du registre sera complétée, il sera possible de calculer un certain nombre d'indices plus élaborés permettant de connaître les différentes caractéristiques démographiques des Inuit. On pourra ainsi calculer des indices de fécondité par âge, rang de naissance, lieu de résidence ainsi que des indices de mortalité par âge, lieu de résidence et état matrimonial pour n'en citer que quelques-uns.

Cependant, il faut bien indiquer que ce registre ne pourra jamais être aussi complet que les registres utilisés dans certains pays scandinaves, à moins de changements législatifs imprévus. Dans ces pays, l'enregistrement des faits d'état civil et des déplacements est obligatoire et est sanctionné par une loi. Ces registres couvrent donc l'ensemble des événements et permettent de mesurer la plupart des caractéristiques démographiques touchant ces populations. Par contre, notre registre ne rejoint pas l'ensemble des événements concernant les Inuit du Nouveau-Québec; il ne permet donc pas de mesures précises des divers phénomènes démographiques et tout particulièrement de la migration puisqu'aucun déplacement n'est enregistré. Il n'en demeure pas moins le meilleur instrument pour étudier la situation démographique des Inuit.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERNÈCHE, Francine et Louise NORMANDEAU, 1981, Evaluation de la nécessité et de la disponibilité des données démographiques pour le territoire de la Baie James et du Nord québécois, Comité de recherche sur les populations nordiques, Rapport de recherche no. 1, Montréal, 53 pages.
- LACHANCE-BRULOTTE, Ginette, 1976, "La Convention de la Baie James et ses conséquences sur la collecte des données de population dans le nord du Québec", Actes du Premier Colloque sur les populations nordiques, North Hatley, p. 63-69.
- LÉGARÉ, Jacques, 1971, "Un fichier de population pour les Esquimaux du Nouveau-Québec", Population, 26-6: 1130-1134.
- _____, 1981, La mortalité infantile des Inuit à travers le monde dans l'après-guerre, communication présentée au Congrès international de la population, Manille. (À paraître).
- NORMANDEAU, Louise, 1976a, La mortalité infantile des Inuit du Nouveau-Québec, Mémoire de maîtrise, Département de démographie, Université de Montréal, 98 pages.
- _____, 1976b, "La démographie des Inuit du Nouveau-Québec: une grande inconnue", Actes du Premier Colloque sur les populations nordiques, North Hatley, p. 29-43.
- _____, et Jacques LÉGARÉ, 1979, "La mortalité infantile des Inuit du Nouveau-Québec", La Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie, 16-3: 261-274.
- ROBERTS, Barry, 1975, Eskimo Identification and Disc Numbers, A Brief History, Ottawa, Department of Indian and Northern Affairs, 34 pages.

ANNEXE

Tableau A-1

Effectifs de population des Inuit selon la structure du registre au 1/7/77 d'une part, et selon les recensements et la liste de 1977 d'autre part, Nouveau-Québec, 1931 à 1977

Date	Effectif du registre	Effectif des recensements et de la liste de 1977	
		Observé	Estimé ^a
1/6/1931	1398	1159	
1/6/1936	1752		1436
1/6/1941	2055	1778	
1/6/1946	2190		1881
1/6/1951	2410	1989	
1/6/1956	2598		2215
1/6/1961	3020	2467	
1/6/1966	3569		3044
1/6/1971	4254	3755	
15/6/1974	4732		4121
1/4/1976			4342
1/7/1977	5175	4523	

Sources: Registre de la population des Inuit du Nouveau-Québec (structure au 1/7/1977), Département de démographie, Université de Montréal.

Recensements du Canada.

Liste de la Commission d'inscription, Convention de la Baie James et du Nord québécois, 1977.

a. Effectifs estimés selon la formule $P_{x+n} = P_x(1+r)^n$

où P_{x+n} = Effectif observé en fin de période

P_x = Effectif observé en début de période

r = Taux d'accroissement annuel moyen

n = Durée de la période

Tableau A-2
Taux brut de natalité et taux global de fécondité générale
des Inuit, Nouveau-Québec, période 1930-1932 à 1975-77
(Taux annuel moyen pour 1000)

Période	Naissances	Population moyenne	Population féminine de 15-44 ans	Taux brut de natalité	Taux global de fécondité générale
1930-1932	206	1159	282	59	244
1935-1937	202	1436		47	
1940-1942	178	1778	422	33	141
1945-1947	272	1881		48	
1950-1952	299	1989	496	50	201
1955-1957	337	2215		51	
1960-1962	437	2467	511	59	285
1965-1967	472	3044		52	
1970-1972	517	3755	780	46	221
1975-1977 ^a	415	4342		38	

Sources: Population moyenne: Tableau 1.

Population féminine de 15-44 ans: Recensements du Canada.

Naissances: Registre de la population des Inuit du Nouveau-Québec (structure au 1/7/1977), Département de démographie, Université de Montréal.

a. Période du 1/1/1975 au 1/7/1977.

Tableau A-3
Taux brut de mortalité et taux de mortalité infantile
des Inuit, Nouveau-Québec, période 1945-1947 à 1975-1977
(Taux annuel moyen pour 1000)

Période	Décès	Population moyenne	Taux brut de mortalité	Décès infantiles	Naissances	Taux de mortalité infantile
1945-1947	208	1881	37	51	272	187
1950-1952	223	1984	37	57	299	191
1955-1957	141	2215	21	72	337	214
1960-1962	129	2467	17	68	437	156
1965-1967	128	3044	14	36	472	76
1970-1972	74	3755	7	26	517	50
1975-1977 ^a	54	4342	5	23	415	55

Sources: Population moyenne: Tableau 1.

Décès, décès infantiles et naissances: Registre de la population des Inuit du Nouveau-Québec (structure au 1/7/1977), Département de démographie, Université de Montréal.

a. Voir sous le tableau 2.

Tableau A-4
Taux d'accroissement naturel des Inuit selon le registre d'une part,
et selon le registre et les sources officielles d'autre part,
Nouveau-Québec, période 1941-1951 à 1971-1977
(Taux annuel moyen pour 1000)

Période	Taux d'accroissement naturel selon le registre					Taux d'accroissement naturel selon les sources officielles ^a	
	Naissances	Décès	Accroissement naturel	Population du registre en milieu de période	Taux d'accroissement	Population moyenne selon les sources officielles ^a	Taux d'accroissement
1941-1951	884	530	354	2190	16	1881	20
1951-1961	1164	549	615	2598	24	2215	28
1961-1971	1601	356	1245	3569	35	3044	41
1971-1977	1075	146	929	4732	32	4121	37

Sources: Population: Tableau 1.

Naissances et décès: Registre de la population des Inuit du Nouveau-Québec (structure au 1/7/1977),
 Département de démographie, Université de Montréal.

a. Il s'agit des recensements et de la liste de la Commission d'inscription.

Tableau A-5
Taux d'accroissement total des Inuit selon
les sources officielles^a, Nouveau-Québec,
période 1941-1951 à 1971-1977
(Taux annuel moyen pour 1000)

Période	Accroissement total	Population moyenne	Taux d'accroissement
1941-1951	211	1881	11
1951-1961	478	2215	22
1961-1971	1288	3044	42
1971-1977	768	4121	31

Source: Tableau 1

a. Voir sous le tableau 4.